IZS/NKZ

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT POUR AVIS

<u>DOSSIER N°018</u> : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT INSTITUTION DE JOURS CHOMES ET PAYES ET DE JOURNEES DE COMMEMORATION ET DE RECUEILLEMENT AU BURKINA FASO

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Dida NIGNAN**, rapporteur.

Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi 19 décembre de 11 heures 38 minutes à 12 heures 30 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Issaka TAPSOBA, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant institution de jours chômés et payés et de journées de commémoration et de recueillement au Burkina Faso.

Auparavant, la COMFIB, saisie pour avis, a désigné le député Dida NIGNAN comme rapporteur du dossier. Celui-ci a pris part aux différentes séances de travail de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond. Ces séances ont consisté en l'audition du Gouvernement et en l'adoption du rapport, le lundi 08 décembre de 09 heures 17 minutes à 12 heures 18 minutes et de 13 heures 35 minutes à 16 heures 29 minutes. Les travaux se sont déroulés sous la présidence du député Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO, Présidente de ladite Commission.

L'ordre du jour adopté par la COMFIB a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CAGIDH,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Mathias TRAORE, Ministre de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Monsieur le Ministre a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification ;
- processus d'élaboration du projet de loi ;
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points sont consignés dans le rapport de la CAGIDH.

I.2. Débat général

A l'issue de l'exposé de monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- l'ancrage constitutionnel du présent projet de loi à la lumière des dispositions des articles 101 et 108 de la Constitution ;
- la garantie d'un service public de qualité suite à la suppression de certaines dates chômées et payées ;
- l'éventuel préjudice porté aux avantages des travailleurs des structures à feu continu suite au retrait du jour de Pâques des jours chômés et payés ;
- la mention de l'événement correspondant à la date au lieu de citer uniquement les dates ;
- la pertinence de tenir compte des trente jours de congé annuel dans le calcul du taux relatif au temps annuel de travail ;
- la pertinence de l'analyse faite dans l'exposé des motifs et qui est basée uniquement sur le temps de travail du fonctionnaire alors que l'objectif du présent projet de loi est d'ajuster le temps consacré au travail dans les administrations publiques et privées ;
- la pertinence de mentionner la suppression de Pâques dans les innovations alors que celle-ci tombe toujours sur un dimanche qui n'est pas un jour ouvré;
- les raisons qui justifient le fait de ne pas mentionner la suppression de la Toussaint des jours fériés et chômés comme une innovation ;

- la méthode utilisée par le Gouvernement pour l'obtention de la moyenne de 4,22 milliards de perte indiquée dans l'exposé des motifs ;
- l'éventuelle évaluation du mécanisme de vérification du temps de travail réel dans les administrations ;
- le lien entre le problème de rendement des travailleurs et le nombre de jours fériés ;
- le caractère inclusif, notamment les acteurs religieux, du processus d'élaboration du présent projet de loi ;
- les fondements de la réduction des jours fériés de quinze (15) à onze (11) et son impact sur l'efficacité des travailleurs ;
- la pertinence de baser l'analyse faite dans l'exposé des motifs en termes de perte ou de gain financier sur le budget de l'Etat que sur le Produit intérieur brut (PIB) ;
- l'éventuelle précision dans le présent projet de loi, des raisons qui justifient le choix des jours chômés et payés et des journées de commémoration ;
- la raison du maintien du 11 décembre comme jour chômé et payé et non comme une journée de commémoration ;
- les motifs du changement de l'intitulé du présent projet de loi par rapport à la loi n°079-2015/CNT du 23 novembre 2015 portant institution de fêtes légales et événements à caractère historique au Burkina Faso ;
- les raisons de la non consultation des autorités religieuses dans le processus du présent projet de loi.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la CAGIDH fait par le député rapporteur, des échanges relatifs à l'analyse financière et aux principales innovations du projet de loi ont eu lieu entre les membres de la COMFIB.

Au regard des réponses apportées par le Gouvernement, la Commission estime que l'adoption du présent projet de loi permettra à notre pays d'engranger plus de temps de travail et ainsi d'impulser le développement endogène et la souveraineté auxquels il aspire. Par conséquent, elle émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 19 décembre 2025

Le Vice-président

Issaka TAPSOBA

Le rapporteur

Dida NIGNAN

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT
LE VENDREDI 19 DECEMBRE 2025

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	**TAPSOBA Issaka**	**Vice-président**
2.	**YARO Mamadou**	**Rapporteur général**
3.	**HAMA Ly**	**1er Secrétaire**
4.	**SIDIBE Mariam**	**2e Secrétaire**
5.	BONZI Nonyeza	Membre
6.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
7.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
8.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	Membre
9.	OUEDRAOGO Lougoulawindin Clémence	Membre
10.	SANOGO Drissa	Membre
11.	NIGNAN Dida	Membre
12.	SAWADOGO Abdoulaye	Membre
13.	TUINA Kanibè	Membre
14.	ZANGRE François	Membre
15.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	DIALLO Daouda	Membre
2.	NASSOURI Daaga	Membre
3.	KONE Diakalia	Membre
4.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
2.	YARO Evertin	Conseiller
3.	SEBEGO Roland N.	Conseiller
4.	ZONG-NABA M. Amos	Conseiller
5.	KABORE K. Mariel	Conseiller
6.	ILBOUDO/ZIDA Sandrine	Conseillère
7.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur des services législatifs/COMFIB
8.	NEMARO/KABORE Zeenat	Secrétaire de direction
9.	OUEDRAOGO/KAFFE Razidanatou	Secrétaire de direction
10.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison